# Emergence coopérative et volonté entrepreneuriale. Réflexions sur la genèse d'une coopérative bancaire du secteur culturel.

Version préliminaire – merci de ne pas citer

Damien Rousselière,
UMR GAEL INRA, Université Pierre-Mendès-France (Grenoble II)
BP 47 38040 Grenoble cedex 09
France

Martine Vézina, HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
Canada H3T 2A7

#### Résumé

Cet article a pour objectif d'étudier les fondations de l'identité coopérative et la manière dont celle-ci est construite par l'organisation elle-même. Plus précisément, nous nous intéressons à une coopérative financière évoluant dans un secteur culturel en fortes transformations. L'originalité de ce papier réside dans la méthode mobilisée, à savoir l'analyse de texte. Nous utilisons au plan théorique le modèle de l'économie des grandeurs, développé par Boltanski et Thévenot (1991). Ce modèle permet de prendre en compte la pluralité des formes légitimes d'évaluation, qui sont utilisées dans le processus de critique et de justification.

# Abstract

This paper aims at investigating the foundations of cooperative identity and how it is build by the organisation. More specifically, our research is interested in a financial cooperative evolving in the emerging and at the same time consolidating cultural sector. The originality of this paper lies on the methodology used, based on textual analysis. We used the model of the *Economies of Worth* developed by Boltanski & Thévenot (1991). This model accounts for a plurality of legitimate forms of evaluation which are used in the process of critique and justification.

#### Introduction

En raison des fortes transformations et de l'hétérogénéité grandissante du mouvement coopératif, de nombreux travaux tentent actuellement de comprendre les fondations de l'identité coopérative, en termes d'avantage, de valeurs, de performance, de démocratie (Spear, 2004; Malo et Vézina, 2004). Si cette identité apparaît liée aux mouvements y ayant joué un rôle historiquement (mouvements ouvrier, agricole et religieux, organisations professionnelles), comme type d'organisation, la coopérative a accompagné l'évolution de l'économie vers une économie des services (Demoustier et Rousselière 2006). Son développement dans de nouveaux secteurs d'une économie fondée sur la connaissance est ainsi un objet d'interrogation: les coopératives sont elles une forme adaptée à ces nouveaux secteurs, comme le soulignent pour les organisations sans but lucratif aussi bien Blaug (2001) que DiMaggio (2006)? Quelles sont les valeurs qu'elles peuvent y défendre? Y-a-il continuité ou rupture avec les coopératives traditionnelles?

S'inscrivant dans ce contexte, cet article prend comme champ d'analyse l'émergence d'une nouvelle organisation coopérative dans le secteur culturel, en pleine mutation au Québec. Nous étudions la Caisse d'économie Desjardins de la Culture, créée en 1993 par l'UDA (Union des artistes), le principal syndicat d'artistes du Québec. Cette organisation est paradoxale puisqu'elle est également, en tant que coopérative bancaire, soumise aux contraintes du secteur financier. Nous étudions ainsi les fondations de «l'identité coopérative » - qui n'a en soi rien d'évident - et la manière dont elle est elle-même une construction de l'organisation coopérative.

Pour cela nous mobilisons le cadre conceptuel de l'économie des conventions, qui permet de relier de manière convaincante les valeurs organisationnelles avec les relations que tisse l'organisation avec son environnement (Boltanski et Chiapello, 1999; Boltanski et Thévenot, 1991, 2000). Le risque est en effet toujours d'appréhender les valeurs indépendamment des pratiques en oubliant qu'elles doivent être cohérentes les unes avec les autres. L'apport de l'économie des conventions est de comprendre comment s'articulent identité, valeurs et pratiques dans un cadre institutionnel spécifique. Pour vérifier ceci, notre argumentaire s'appuie sur une méthode originale d'analyse de texte : le logiciel Alceste développé par Max Reinert.

Après avoir dans un premier temps précisé le cadre théorique des économies de la grandeur et l'hypothèse de recherche qu'il est possible de formuler à propos de l'économie sociale (1.), nous explicitons puis appliquons la méthode Alceste aux rapports d'activité de la coopérative étudiée (2.). Cette méthode fait apparaît une pluralité de logiques d'action et l'existence de compromis spécifique à cette banque coopérative. En conclusion, nous discutons les faits stylisés ainsi construits, soulignant que la Caisse relève d'une nouvelle forme de partenariats publics/privés dans le secteur culturel et d'une organisation latente telle que mise en évidence par Starkey *et al.* (2000).

# 1. Légitimité, valeurs et organisations : cadres théorique et méthodologique

#### 1.1. Le modèle des économies de la grandeur

Au sein de la problématique générale de l'économie institutionnaliste, les travaux de l'économie des conventions relève d'une approche particulière : le *Socio-Constructivist* neoinstitutionalism (DiMaggio, 1998). L'élément nouveau est que la rationalité y est

explicitement une construction sociale et qu'il s'agit de rendre compte de sa formation sociale. L'économie des conventions relève du « holisme collectiviste » (Descombes, 1996), vision selon laquelle il y a une *commune* appartenance de chaque individu à l'ensemble sur la base d'une identité individuelle partagée, l'individu pouvant toutefois naviguer entre ces différents mondes. Chaque monde est une certaine façon de sceller cette commune appartenance. Il n'y a de différences qu'entre mondes, la rationalité propre à un monde opérant dans toutes les relations. Le concept amont dont dérive cette pluralité est *l'incertitude* : l'incertitude repose en premier sur « l'interprétation de ce que fait l'autre », elle introduit des problèmes de coordination entre les individus (Salais et Storper, 1993). Une conception de l'incertitude est celle qui a trait aux pluralités de conception du bien. Pour la théorie de l'action dont la principale référence est le travail des économies de la grandeur (Boltanski et Thévenot, 1991, 2000), le concept central est celui de la justification<sup>1</sup>. Ce modèle découle de la volonté de se doter d'un outil analytique permettant de comprendre les justifications observées lors des disputes ordinaires. L'ordonnancement des arguments utilisés par les acteurs permet de construire des mondes communs, qui s'appuient sur des registres de justification : les cités. Ces registres de justification permettent aux individus de se coordonner : ils conduisent à assigner des places aux personnes et aux choses sur une échelle de grandeur, permettant alors de rendre compte d'inégalités justifiées. Cette répartition est effective lors d'épreuve de grandeurs ou de réalité. Tous les principes d'évaluation ne peuvent

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Selon Thévenot (2001), il existe trois régimes d'action différents suivant la manière dont l'évaluation de l'action par la personne elle-même est introduite. Ces régimes peuvent être distingués selon trois niveaux de convenance du plus personnel au plus public : le régime du familier (n'impliquant pas de coordination avec des personnes distantes, ni la perspective d'être compromis de quiconque), le régime du plan ou de l'action normale (arrangement à visée strictement locale impliquant l'irruption d'une personne) et le régime de la justification (pour lequel la référence à un ordre et à une évaluation commune est recherchée pour encadrer des disputes). Pour articuler l'ensemble, Thévenot propose de différencier ces régimes d'engagement suivant la nature du bien, son mode d'appréciation, sa réalité probante.

prétendre à une telle légitimité : pour être juste, un modèle d'évaluation doit respecter six axiomes<sup>2</sup>, en cohérence avec le bien commun.

Ces axiomes imposent des contraintes de bien commun sur les principes pouvant fonder un registre d'évaluation légitime. Ces registres sont pluriels mais en nombre limité, dans la mesure où ils doivent satisfaire un niveau suffisant de généralité pour être acceptable par tous. Le principe de *commune dignité* conduit notamment à ce qu'aucune personne ne soit rattachée à une unique cité, ce qui rend possible la critique. Les objets par contre sont rattachés à une cité en particulier (Boltanski et Thévenot, 1991). Ils permettent de lever l'incertitude et font *preuve* ce qui permet à la dispute de s'arrêter.

Selon Boltanski et Thévenot (1991, 2000), les cités sont constituées au cours de l'histoire. Leur nombre ne peut être défini *a priori*. Les grandeurs mises en œuvre pour agencer aujourd'hui des situations justes ont été stabilisées à des époques très différentes. Les travaux initiaux mettent en évidence six cités : inspirée (dont le principe supérieur commun est *le jaillissement de l'inspiration*), domestique (*l'engendrement depuis la tradition*), de l'opinion – initialement appelée du renom (*la réalité de l'opinion*), civique (*la prééminence des collectifs*) marchande (*la concurrence*), et industrielle (*l'efficacité*). Les travaux suivants s'intéressent à la cité par projet (principe supérieur commun : *l'activité et la prolifération du réseau*) dont l'émergence a été étudiée dans Boltanski et Chiapello (1999), à partir des

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ces axiomes sont : *P1* : le principe de commune humanité : une partition du monde est établie entre personnes humaines et êtres non-humains ; seules les personnes humaines ont le statut de sujets ; les membres de la société se reconnaissent mutuellement comme tels ; *P2* : le principe de différence : il existe plusieurs positions sociales différenciées à distribuer entre les membres de la société ; *P3* : le principe de commune dignité : chaque membre bénéficie formellement d'un égal potentiel d'accès aux différentes positions sociales, sans discrimination liée à la naissance ou au sexe ; *P4* : le principe d'ordre : les différences de positions sociales sont classées selon une hiérarchie de grandeur ; *P5* : le principe de sacrifice (ou formule d'investissement) : l'accès aux positions sociales supérieures a un coût qui implique un sacrifice de la part des postulants ; *P6* : le principe de bien supérieur commun : au-delà de leur propre satisfaction, ceux qui occupent une position de grandeur produisent un bien commun dont profitent tous les membres. (Voir Boltanski et Thévenot 1991).

nouvelles grammaires de justification que l'on peut trouver dans les manuels de management, ou à la nouvelle cité « verte » (Lamont et Thévenot, 2000).

Comme le montre l'analyse comparative (entre les sociétés française et américaine) développée par Lamont et Thévenot (2000), on comprend toute société, organisation ou collectivité concrète comme combinaison de plusieurs mondes à vocation universelle. Ce *compromis* se caractérise par un poids inégal de chaque grandeur conçue comme mode spécifique de coordination. Comme les ordres de grandeurs ont une validité générale, on peut en déduire une typologie des entreprises ou des organisations (Thévenot, 2001). Les économies de la grandeur ont donc logiquement été appliquées à l'économie sociale comme les banques coopératives (Wissler, 1989; Pailler 1992), les hôpitaux non lucratifs (Dodier et Camus, 1998), les troupes de théâtre de rue (Dapporto, 2000) ou les associations de défense de l'environnement (Lamont et Thévenot, 2000), etc.

Dans tous les cas, ces organisations apparaissent comme composées d'une pluralité de logiques d'action (domestique, industrielle, civique et marchande pour les banques coopératives, civique et industrielle pour les hôpitaux, inspiré, civique et domestique pour les compagnies des arts de la rue...). L'ouverture d'une organisation à une diversité de formes de coordination la rend susceptible d'absorber l'incertitude critique provenant de la rencontre de plusieurs modes de coordination, elle lui assure une forme d'efficience dynamique. C'est quand il y a exacerbation de la critique au sein d'une organisation (une disjonction entre les valeurs perçues comme légitimes, une remise en cause de la distribution des grandeurs des personnes et des objets) que celle-ci tend à être peu performante (Eymard-Duvernay et Marchal, 1994). Cette performance doit donc être évaluée de manière située : elle forme système avec les valeurs de l'organisation. Ainsi la grandeur civique de l'organisation

d'économie sociale culturelle sera prouvée comme elle aura montrée sa capacité à défendre un intérêt collectif<sup>3</sup>, sa grandeur inspirée quand elle contribuera à défendre les créateurs de génie, sa grandeur domestique quand elle participe à la défense de la communauté<sup>4</sup>, ou sa grandeur industrielle quand elle respecte les normes d'efficacité en vigueur.

Les grandeurs apparaissent non dans le cours habituel de l'organisation mais dans le cadre d'actions critiques (épreuves serrées). Aussi une étude d'une banque coopérative portait spécifiquement sur l'examen des demandes de crédit (Wissler, 1989). Lors de ces épreuves, la stabilisation de ces organisations et du compromis qui les fondent est remise en cause. Pour ne pas basculer dans la discorde, il est nécessaire que ces compromis soient étayés et reposent sur la confection d'objets de compromis, qui sont des objets empruntant à plusieurs natures. Ces objets de compromis ne peuvent être compris qu'en situation. Ils sont propres à chaque contexte. Ainsi les chartes de l'économie sociale ou les documents relatifs à l'utilité sociale des associations ont pour objet de solidifier ce compromis comme peut l'être un règlement intérieur (Enjolras, 1993; Wissler, 1989). Ils servent d'objets sur lesquels il possible pour les différents acteurs de s'appuyer en situation. Dans des organisations démocratiques (Spear, 2004) ou fondées sur les usagers (Malo et Vézina, 2004), le compromis est par nature fragile, la critique peut se faire au nom du monde civique ou domestique du compromis antérieur : l'opération conduit à dévoiler que ce compromis n'en est pas un et qu'il est d'abord fondé sur un monde industriel ou marchand. La critique civique peut notamment s'appuyer sur le fait de la présence jugée incongrue d'objets que l'on peut rapporter au monde industriel (le règlement intérieur, le contrat de travail, l'agenda du directeur général) ou au monde marchand (l'existence de tarifs du produit vendu).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Par exemple par l'attraction de nombreux spectateurs, sa présence dans des débats publics sur l'avenir de l'art.

<sup>4</sup> Comme « la communauté culturelle et linguistique » de la « société distincte » qu'est le Québec dans

On voit clairement que les rapports d'activités sont des objets de compromis qui sont des prises pour l'action des différentes parties prenantes à la coopérative : ils permettent de *faire preuve* en cas de discorde. Ils ont aussi une autre fonction : chaque année, ils ont pour objet de dire pourquoi la coopérative a agit de cette manière et pourquoi elle est légitime à continuer. Cette expression est à destination aussi bien des membres que, quand les rapports d'activités sont publics, de la collectivité. Selon cette approche, l'identité coopérative n'est pas monolithique. Elle est complexe car elle est l'expression d'une pluralité de valeurs dont *la coexistence n'est pas en soi évidente* mais doit *être construite*. Cette expression se comprend dans le contexte, elle n'y a donc aucune raison *a priori* qu'elle soit identique pour toutes les organisations coopératives.

1.2. De la compréhension post factum à la prise en compte des significations : l'apport de la méthode Alceste.

Au plan méthodologique, l'économie des conventions ne relève pas de la méthode d'analyse développée par la théorie du choix rationnel : en effet l'analyste ne peut prédire parmi la pluralité de principes de systèmes d'actions et de règles celui ou ceux qui s'imposent dans une situation donnée. L'analyse ne peut relever que d'une compréhension post factum (ex post) sans capacité prédictive a priori (Blaug, 1994). Ce type d'analyse est dû à la nature même de la règle qui relève de l'incomplétude, la découverte du sens ne pouvant donc que se faire qu'a posteriori. Celle-ci suppose en outre de prendre en compte ce que disent les individus à propos de ce qu'ils font (Boltanski et Thévenot, 2000). Ce discours peut être considéré comme un nouveau matériau empirique : il doit être alors traité par des méthodes systématiques et rigoureuses. Une solution classique est l'étude de cas et la monographie, méthode explicitement compréhensive. Une autre solution plus originale est celle de l'analyse de texte. Les conventionnalistes ont ainsi créé différents outils statistiques d'analyse de textes, comme *Prospero* pour l'analyse des controverses ou utilisé d'autres (*Alceste*, *Sampler*,

Leximine, Atlas...) pour la mise en évidence de champs lexicaux. Ces outils (notamment Alceste) permettent de lier discours et action. Comme on l'a souligné pour les rapports d'activités, certains de ces textes peuvent avoir eux-mêmes un statut particulier. Ils sont considérés eux-mêmes comme des objets, car fournissant des prises aux registres de justifications sur lesquels prennent appui les acteurs<sup>5</sup>.

Hormis différents travaux portant sur des études de cas utilisant des monographies (e.g. Bataille-Chedotel et Huntzinger 2004) ou des enquêtes auprès des directeurs (Voss et Giraud-Voss 2000), il n'y a pas de travaux spécifiques sur les objectifs des organisations d'économie sociale à partir des documents qu'elles publient. Notre analyse est donc originale sur ce point. Nous mobilisons à ce titre le logiciel Alceste<sup>6</sup> développé par Max Reinert (2003). Ce programme réalise une classification de fragment d'un corpus de textes dans le but de produire des classes de fragments statistiquement reliés les uns avec les autres. La notion de fragment correspond à une séquence élémentaire de texte d'une longueur variable. Alceste est une méthode efficace pour analyser statistiquement les co-occurences de mot dans un corpus de textes. Comme résultats, il produit des ensembles de mots qui peuvent être considérés comme ayant une nature sémantique relativement similaire. Les principales étapes de cette analyse sont : 1. Réduction des mots à leur racine (lemmatisation) et élimination des mots rares (hapax) 2. Partition du texte en « unités de contextes élémentaires », ayant chacune la longueur d'une phrase. Les unités sont alors classées selon la distribution de leurs mots. Ensuite, le logiciel réalise en parallèle deux partitions différentes de l'ensemble de corpus, pour vérifier si les résultats ne dépendent pas de la partition elle-même. 3. Les groupes de mots co-occurents (champs lexicaux) sont déterminés selon une analyse hiérarchique

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir le travail de Boltanski, Thévenot, Chiapello à propos des manuels de managements ou des guides pratiques à destination des entreprises.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « Analyse des Lexèmes Coocurrents dans un Ensemble de Segments de Textes ». Voir De Luca (2001) pour un exemple d'utilisation sur les rapporteurs d'inspecteurs de l'Assistance Publique (du 19<sup>ème</sup> siècle) dans lesquels ils justifient leurs pratiques professionnelles.

descendante. L'appartenance de chaque mot à un champ lexical est validée selon la valeur d'association du Khi-deux. Les aspects sémantiques ne sont pas pris en considération par la méthode, dès lors l'analyse ne dépend pas du langage (elle peut être menée dans différentes langues). Les résultats d'Alceste incluent une liste de mot dans chaque champ lexical. La signification de chaque champ lexical est déterminée à partir de ces mots. Un dendrogramme (arbre hiérarchique) issu de l'analyse en classification hiérarchique montre la division hiérarchique des champs lexicaux.

Dans l'ensemble des méthodes d'analyse de textes assistés par ordinateur, le logiciel Alceste s'inscrit dans la filiation benzécriste du nom du fondateur de l'analyse factorielle des correspondances multiples, Jean-Paul Benzécri (1981) dont les travaux ont été utilisés dès l'origine dans le cadre de l'analyse textuelle. Le concepteur du logiciel Max Reinert (2003) s'y réfère explicitement ainsi qu'aux travaux de Wittgenstein (1953) en retenant qu'un discours n'est pas seulement un ensemble de propositions reflétant des faits mais aussi un ensemble de propositions affirmant une forme de vie. Comme le souligne Jacques Jenny (1999) dans sa controverse avec Reinert, le principal présupposé de Alceste est un présupposé explicitement « fréquentiste » (faire table rase des prénotions et « calculer en aveugle » sur les fréquences d'occurrences pour assembler en classes les énoncés qui se ressemblent), par opposition au présupposé « intuitionniste » d'autres logiciels (qui consiste pour chaque chercheur à assumer ses « prénotions » et à s'y référer explicitement pour construire des classes d'énoncés qui font sens dans tel contexte de recherche particulier). Ce présupposé que l'on retrouve également dans une approche théorique s'inscrivant dans une perspective « herméneutique atomiste » (Dodier, 2005) - est celui de « l'entrée lexicale ». La méthode Alceste (comme celle des autres méthodes lexicométriques) conduit à réduire le discours à une simple juxtaposition de ses éléments constitutifs élémentaires, les lexèmes. Face à la critique de la réduction de la signification d'un texte à la somme des sens des mots qui le

composent, Reinert (2003, p. 393) affirme plus explicitement la référence théorique aux travaux du linguiste pragmatiste C.S. Peirce et souligne que le sens réside avant tout dans un mécanisme relevant « d'un niveau très archaïque dans tout énoncé par la simple cooccurrence des mots pleins, par l'effet de résonance que le contenu introduit entre eux ». Aussi la méthode Alceste apparaît adaptée aux analyses de textes, même de petites tailles mais dans lesquels *le discours peut se déployer*, le corpus de textes que nous mobilisons nous permet donc de nous affranchir de ces critiques.

# 2. La pluralité des logiques d'action dans la Caisse Desjardins de la Culture

Nous présentons dans un premier temps la Caisse de la Culture avant de revenir spécifiquement sur l'analyse de ses rapports d'activité depuis sa création. Sont rappelés ici les principaux résultats de cette étude de cas. On renvoie à (Vézina et Rousselière, 2006) pour un cas plus complet.

# 2.1. Origine et développement de la Caisse de la Culture

La création de la Caisse de la culture s'inscrit dans un contexte politique de forte volonté d'autonomisation du secteur québécois de la culture. En effet la structuration de ce secteur culturel s'est traduite par la mise en place progressive de 1988 à 1997 d'un ensemble d'institutions propres impliquant la reconnaissance spécifique du rôle des partenaires sociaux dans une régulation multipolaire de la culture (Saint-Pierre, 2004). La discussion sur la nouvelle politique culturelle du Québec de 1992 a contribué en effet à la création de nombreux réseaux consolidant le secteur culturel. Ces réseaux inscrivent également leur réflexion dans un rapport particulier à la place de la culture québécoise<sup>7</sup>. Porté par un acteur déterminant dans cette période et fort de sa légitimité, l'UDA, le projet de la caisse est

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ainsi l'UDA se prononce pour la souveraineté du Québec dès août 1990 (90% des 2000 membres interrogés y sont favorables) et renouvelle son soutien en 1995 (sondage 70% des membres).

directement issu d'un rapprochement entre les différentes organisations professionnelles du secteur culturel (UDA, UNEQ – Unions des écrivaines et écrivains du Québec et même GMMQ – Guilde des musiciennes et musiciens du Québec), les autres centrales syndicales et organisations professionnelles, et le mouvement Desjardins. Ces organisations ont été très proches de la position de l'UDA en faveur du rapatriement des pouvoirs en matière de culture au Québec et ont préconisé la création d'une société pour défendre les intérêts des créateurs et auteurs québécois. Pendant cette période, l'UDA s'est rapproché du mouvement coopératif (participation par exemple aux Etats Généraux de la Coopération en 1992 organisé par le Conseil de la Coopération du Québec)<sup>8</sup>. L'UDA, alors membre de la FTQ (Fédération des Travailleurs du Québec), développe un projet initialement proche du modèle du fonds de solidarité de la FTQ. Ce projet est celui d'un investissement des québécois dans le développement de la culture avec crédits d'impôts. Cette idée générale conduira à la création de deux outils distincts: le FICC (Fonds d'investissement de la culture et des communications) (axé sur le prêt aux entreprises) et la Caisse de la Culture (collectant « l'épargne du milieu pour financer les besoins du milieu »).

Dans un contexte de forte restructuration, le mouvement Desjardins a été peu enclin à créer une nouvelle caisse dans un contexte de rationalisation de son réseau. Le projet est ainsi parti d'une caisse existante à l'ONF (Office national du film) en en changeant la structure organisationnelle. Renouvelée, cette caisse comptera initialement 400 membres avec un conseil d'administration de 12 personnes, avec 9 membres de l'UDA. La nouvelle structure, qu'on appellerait dorénavant la Caisse d'économie Desjardins de la culture, fut lancée le 19 avril 1994, avec un actif de 1,5 million.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Une citation de Serge Turgeon (alors président de l'UDA) lors de cette conférence : «Nous devons nous élever à la dimension complète d'un peuple, ne pas nous limiter au critère économique. L'homo œconomicus, seul, n'ira jamais très loin». (in Sarfati S. (1992) "Les coopératives sont mal connues des Québécois... et de leurs propres membres", *Le Soleil*, Dimanche 3 mai, p. B13).

Dès lors en onze ans, la Caisse connaît un développement important de son activité : les actifs (au bilan) passent de 1 million à plus de 80 millions\$ alors que le sociétariat, maintenant de 3 900 personnes, progresse d'à peu près 10% par an depuis sa fondation. Même si la Caisse est d'envergure provinciale, 70% de l'activité économique reliée à la culture se passant à Montréal (30% en région), plus de 90% de ses membres sont de la région métropolitaine. En termes de stratégie, la Caisse occupe un positionnement particulier : ainsi la clientèle se caractérise par un profil mixte aussi bien pour les particuliers que les entreprises culturelles. Les secteurs culturels représentés dans la clientèle sont variés, mais la portion de membres issus de l'UDA est encore prédominante, comptant pour près de la moitié des membres. La Caisse recrute également des sociétaires parmi les membres de la GMMQ, de l'UNEQ, du personnel de l'ONF et surtout du personnel de l'UQAM (Université du Québec à Montréal) (près de 1100). La création d'un point de service à l'UQAM peut aussi se voir dans un même mouvement visant à accentuer le rythme de croissance et à la solidifier financièrement. Elle a permis d'élargir l'accès à une clientèle plus variée en acceptant des membres de tous les secteurs d'activité touchant le monde de la culture et des communications. Ainsi, des danseurs, des sculpteurs, des peintres et même des journalistes, des producteurs et des techniciens du monde du spectacle sont maintenant parmi les membres de la Caisse et y représentent environ 5% des membres. Enfin, la croissance du nombre de salariés de trois à l'origine pour atteindre vingt-cinq, dont cinq dans les antennes décentralisées, a suivi celle de l'activité globale de la coopérative.

La stratégie de croissance rapide de la Caisse permettant d'acquérir de la légitimité par rapport à Desjardins mais aussi par rapport au milieu (en répondant à ses besoins) s'adosse également à des phases de consolidation. La phase actuelle est plus axée sur la structuration

de la Caisse (collecte d'épargne pour consolider les fonds propres, embauche de nouveaux personnels, réorganisation de l'ancien organigramme). Cette légitimité est renforcée par le mode de gouvernance de l'organisation. Cette organisation est politique (structure coopérative) et commerciale (points de service). Dans cette coopérative, ces deux niveaux sont fortement reliés. Proche d'une organisation en réseau, la structure coopérative se double en effet de modalités d'expression des besoins de certains clients spécifiques comme les membres de l'UQAM ou de l'ONF alors même que le siège est situé au plus proches des activités professionnelles de la culture. Ces comités d'usagers peuvent à la fois faire état de demandes particulières mais aussi adapter certains produits. Aussi la gouvernance de type coopératif est défendue par l'ensemble des dirigeants de la Caisse<sup>9</sup>.

Cet objectif apparaît rejoindre les déclarations des sociétaires de la caisse. Ainsi un sondage sur la satisfaction des membres particuliers a été mené en 2005 par téléphone auprès d'un échantillon représentatif des membres âgés de 18 à 70 ans de la Caisse de la culture de 5 000 \$ et plus en valeurs additionnées d'épargne et de crédit. Sur les trois points relatifs à « la distinction coopérative », les résultats sont différents des deux autres types de caisses appartenant au Mouvement Desjardins, qu'elles soient caisses de groupes (*i.e.* les autres caisses à destination de groupes professionnels) ou qu'elles soient situées en milieu urbain (*i.e.* les autres caisses populaires ou de groupes situées en agglomération urbaine). Les logiques de solidarité (92% d'accord ou tout à fait d'accord) ou de réponse aux objectifs du milieu (86%) semblent être mieux appréhendées par les sociétaires que le troisième point plus directement relatif à la dimension démocratique (58% contre 45% pour les autres caisses en milieu urbain).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Selon le directeur : « Il est important de rester une coopérative et ne pas devenir une banque d'affaires du milieu culturel. Les membres doivent pouvoir même virtuellement se réunir pour dire à la direction « on n'aime pas ça ». Il y a un problème de taille et de distance. C'est ça la beauté de la coopérative de pouvoir dire en face de la direction de devoir changer ».

# 2.2. Application de la méthode Alceste

Cette courte présentation met bien en évidence la place particulière qu'occupe la Caisse de la culture dans l'ensemble de l'architecture institutionnelle de la culture au Québec. Regroupant les principales organisations du secteur et se situant sur le segment stratégique du financement culturel, elle peut être conçue comme *un espace public* de débat et d'orientation en matière culturelle. Nous procédons ci-après à une application d'Alceste aux rapports d'activités de la Caisse sur 11 ans en trois temps successifs : nous reportons le résultat de la classification hiérarchique, puis les « profils » de chacune des classes retenues, et enfin les représentations graphiques issues de l'analyse factorielle des correspondances multiples.

La classification descendante hiérarchique conduit à la création de quatre classes (voir figure 1). Sur les 437 UCE du corpus, seules 10 n'ont pas été classées (soit 2,29%). Les 427 UCE restants ont été divisées en quatre classes d'inégale importance. La première division se fait entre la classe 3 qui regroupe 42,86% des UCE et toutes les autres. La deuxième division concerne la classe 1 regroupant 17,56%. Enfin les classes 2 (17,33% des UCE) et 4 (22,25% des UCE) sont plus proches d'elles que de toutes les autres.

#### [Figure 1]

Ainsi les classes 2 et 4 sont relativement proches : des proximités entre le projet de développement de l'organisation fondé sur « la solidarité » ou « le partage » et la dimension relationnelle de la caisse au milieu culturel semblent souligner que la caisse est un outil au service du développement du secteur culturel. Ceci semble donc se faire en relation/opposition avec les contraintes de rentabilité et de croissance à la fois imposées de l'extérieur (mais intériorisées par la caisse). Ces trois mondes lexicaux sont relatifs aux

objectifs de la caisse alors que la classe 3 concerne son fonctionnement administratif conçu comme une particularité coopérative. Nous développons ci-après de manière plus précise le contenu de chaque classe.

# Classe 1 : Efficacité et croissance

Ce monde lexical apparaît être relatif à *l'efficacité et à la croissance de l'organisation*. Les formes représentatives sont en effet relatives au « dépassement », « à l'action », « atteindre (des objectifs ou des actifs) », à la « croissance ». Parmi les segments répétés, il est intéressant de souligner que le « nous avons » revient le plus souvent ici de même que dans toutes les autres classes. Il n'est pas non plus anodin quand on connaît la position particulière de la caisse dans l'ensemble fédératif de souligner la répétition du segment « mouvement Desjardins ». Lors d'entretiens, les responsables nous ont en effet rappelé régulièrement que la « recherche de rentabilité » est un gage non seulement d'indépendance par rapport à Desjardins (dans un contexte de rationalisation par le mouvement de ses coopératives) mais également de reconnaissance. Cette rentabilité est un objectif à « atteindre » mais également que l'on peut « constater » en s'appuyant sur des données chiffrées (« millions de dollars »). La figure rhétorique centrale est celle du nous (« nous avons », « notre caisse ») face à Desjardins (mouvement Desjardins). Parmi les UCE caractéristiques, on peut relever :

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils se produisent au terme de notre troisième année d'existence. Cette année encore, notre plan d'action s'est déroulé à la perfection; encore une fois, tous nos objectifs ont été atteints ou dépassés.

Une classification hiérarchique descendante menée sur les termes confirme cela puisqu'elle montre des proximités et des oppositions entre eux : ainsi un groupe de termes émerge comptant « rentable », « existence », « pertinent », il est proche du groupe comptant « action »

« croissance » et s'oppose à celui comptant « attente » « affiliation » « mouvement (Desjardins) ».

# Classe 2 : Le projet

La classe 2 est celle d'un monde lexical relatif *au projet de l'organisation*. En effet les formes représentatives de cette classe sont celles relatives au « projet », à des qualificatifs comme « essentiels » (relatifs à des notions de substance), « appuyer » (spécifiant des relations), « capacité », « devenir », « part » (en réalité le lemme « partage »). Cette organisation apparaît comme un « modèle », elle est « unique », c'est « un lieu extraordinaire d'appartenance et de partage ». Ici encore les segments répétés sont ceux relatifs au nous (en plus grand nombre : « nous avons », « notre caisse », « nos membres »), le mouvement Desjardins est encore présent mais en plus faible nombre. On retrouve une UCE caractéristique comme :

un lieu où la culture porte à intérêts et où nos projets individuels ou collectifs prennent forme dans un esprit de développement durable. C'est un lieu extraordinaire d'appartenance, de solidarité et de partage puisqu' au terme du présent exercice la caisse de la culture compte mille cinq cent soixante et un membres

# [Figure 2]

Sur l'arbre hiérarchique des termes de la classe (figure 2), on voit certaines associations de termes intéressantes : entre partage, autonomie et création ; solidarité et développement ; décision et essentiel ; capacité, projet et réussite. Le projet de la Caisse peut donc être luimême vu comme un compromis ou une synthèse entre ces différents objectifs.

#### Classe 3 : Organisation administrative de la coopérative

Clairement à part des autres, la classe 3 est celle d'un monde lexical relatif à *l'organisation* administrative de la coopérative (avec les rôles de chacun des intervenants). Les formes représentatives sont « conseil administration », « comités », « gestion », « personnel », « service », « qualité », « employé », « réunion ». Le nom du directeur (Marin) apparaît également dans cette classe. Les segments les plus répétés sont « nous sommes », « conseil d'administration » « point service », « caisse de la culture », « cette année ». On retrouve une UCE caractéristique comme :

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont collaboré en donnant temps et énergie pour assurer le bon fonctionnement du point de service, que ce soit au niveau du comité de gestion, du comité de crédit ou du conseil d'administration

Il est important de souligner que cette classe regroupe aussi bien des éléments relatifs aux salariés qu'à la structure administrative bénévole de la caisse (ce qui peut apparaître comme une spécificité de la coopérative): aussi bien les actions des « «bénévoles » que celle du « personnel » « du siège social » sont valorisées.

# Classe 4 : Le développement du milieu culturel

La classe 4 est celle d'un monde lexical relatif *au milieu culturel*. Les formes représentatives sont celles du « milieu », « besoin », « culture », « artiste » mais également « coopératif ». Parmi les segments répétés, reviennent les termes « nous avons », « institutions financières », « nos membres ». Les UCE caractéristiques sont représentatives d'un discours valorisant la coopérative comme réponse « adaptée » aux besoins « particuliers » du milieu, et comme exemple de mobilisation « collective » des « artisans et entreprises culturelles ». Ainsi on trouve :

Les artisans et les entreprises culturelles sont collectivement capables de se faire confiance en assumant eux mêmes la construction de leur avenir. Ce pari fait sur nous mêmes, et qui nous a permis jusqu à présent de surmonter tous les obstacles posés sur notre route par un système financier pas du tout pensé ni conçu pour répondre a nos besoins, nous l'avons gagné haut la main

Toutes et tous sont responsables des résultats extraordinaires que nous connaissons et du succès de notre regroupement. Notre caisse, nous comptons bien continuer à la faire croître et pour cela, l'implication de toutes et de tous nous importe au plus haut point!

# [Figure 3]

L'arbre hiérarchique des formes représentatives de la classe met en évidence quatre groupes de termes (deuxième subdivision en partant de la droite de la figure 3). Le premier compte les mots pleins « milieu » « coopératif » « profiter » ; il tend à se rapprocher du groupe comptant les mots « entreprise » « regrouper » « continuer » « succès ». Ces deux premiers groupes tendent à s'opposer aux deux autres groupes, dont l'un compte « culture » « artiste » « artisan » « meilleur » « possible » et l'autre « besoin » « répondre « confiant » « penser ». De même ici cette classe où sont énoncées les valeurs de la Caisse apparaît comme une synthèse entre celles renvoyant au « milieu » (le développement du secteur dans son ensemble), les entreprises (le « regroupement »), les artistes ou les artisans (recherche de l'excellence), aux besoins exprimés (« confiance » et « répondre »).

Pour spécifier plus précisément ces relations entre ces différents mondes lexicaux, nous pouvons de nouveau procéder à une analyse factorielle des correspondances multiples. Les deux premiers axes retenus représentent 75% de l'inertie totale (43% pour l'axe 1 et 32% pour l'axe 2; l'axe 3 représente les 25% restants). Il semble y avoir de vastes zones de

recoupement entre ces différents mondes lexicaux. Ces zones de recoupement peuvent être interprétées en termes de compromis entre mondes lexicaux. Nous reportons les représentations graphiques d'une part des contributions des classes aux axes et d'autre part les coordonnées sur les deux premiers facteurs.

#### [Figure 4]

Sur la figure 4, l'axe 1 oppose principalement les classes 3 à 4, soit les dimensions administrative et culturelle (normes administrative et organisation à suivre *vs.* objectifs de service). L'axe 2 oppose principalement les classes 1 et 4, soit les dimensions de croissance et culturelle (contraintes de rentabilité *vs.* service culturel). L'axe 3 oppose principalement la classe 2 à toutes les autres et notamment les classes 1 et 4, soit les dimensions de projet aux dimensions de contraintes de rentabilité et de service culturel, la classe 3 relative à l'organisation est absente de cette opposition : autrement dit la dimension de projet contre une « réalité » de la coopérative prise entre le milieu financier (lui imposant par l'intermédiaire de Desjardins des normes de rentabilité) et le milieu culturel (lui imposant le suivi et la satisfaction de ses besoins).

Suite à l'analyse factorielle des correspondances multiples menées, le graphique suivant reporte les coordonnées des différents mots sur les deux premiers axes retenus.

# [Figure 5]

Certaines formes réduites appartiennent à des espaces de recouvrement entre différentes classes : par exemple « culture » est à l'intersection des classes 1, 2 et 4. « Croissance » est à

l'intersection entre les classes 1 et 2 *i.e.* dans une zone de compromis entre une dimension de projet de solidarité (classe 2) et une dimension de contrainte de rentabilité imposée (classe 1). Les termes « coopérative », « artiste » et « milieu » apparaissent dans l'espace factoriel comprenant les mondes lexicaux relatifs au projet de l'organisation et celui relatif au milieu culturel. L'objectif affiché peut donc être celui de développement du secteur culturel considéré comme une « communauté ». Dans une autre caisse, on associerait le besoin de croissance à la présence de la concurrence et donc de la nécessité d'être plus efficace. Ici cette nécessité est plutôt déterminée par des besoins du milieu (demande institutionnelle).

#### Conclusion

Cette étude visait à comprendre comment se définit l'identité d'une banque coopérative à travers une analyse de texte de ses rapports d'activités. Ainsi, cette étude des rapports d'activités de la Caisse de la culture souligne bien la pluralité des logiques d'action et les valeurs particulières affichées par une institution financière coopérative. Les classes relatives au projet et à la relation de la caisse au milieu culturel sont elles-mêmes des synthèses entre une pluralité d'objectifs poursuivis.

Fondée par et avec l'objectif de desservir un milieu spécifique, le milieu culturel québécois, cette organisation inscrit son activité dans une configuration de compromis qui lui sont propres. Les résultats de l'analyse des rapports d'activités soulignent à cet égard une identité construite autour de divers compromis. Le premier d'entre eux est l'intégration très forte du milieu dans le projet organisationnel. La coopérative est ici non pas au seul service de ses membres, mais bien de l'ensemble de la communauté dans laquelle elle s'inscrit. À cet égard, bien qu'institution financière, la Caisse de la culture semble mettre de l'avant un « projet-culture » bien plus que strictement financier. En ce sens, la part importante occupée par le

«projet» fait de la Caisse une « organisation orientée projet » au sens de Hatchuel *et al.* (2005).

On pourrait aussi s'attendre à ce que le second compromis dû à cette forme organisationnelle oppose la dimension marchande, conçue comme concurrence (Boltanski et Thévenot, 1991), au «projet-culture» de l'organisation. Or, les résultats de l'étude empirique tendent plutôt à montrer qu'il s'agit d'une opposition entre l'efficacité imposée non pas par la concurrence, mais bien par son réseau (Desjardins) d'appartenance et son propre «projet-culture». Renvoyant plutôt à une grandeur industrielle - dans laquelle l'état de grand est l'organisation performante, les impératifs d'efficacité sont associés à un besoin de légitimité permettant de conserver une certaine indépendance d'action face au réseau coopératif. Ce résultat laisse croire que les logiques d'action diffèrent au sein du réseau Desjardins en raison d'un contexte d'action distinct. Ce faisant, le monde « milieu » y prend une forme différente, voire moins prégnante, sur le «projet» organisationnel que dans le cas de la Caisse de la culture. En extrapolant, on pourrait donc s'attendre à ce que les frontières entre le dedans et le dehors (milieu) n'offrent pas le même degré de porosité et donc d'influence sur l'une et sur l'autre. D'autre part, l'efficacité recherchée passe ici non par la rationalisation et la maîtrise des coûts mais par la croissance. Cette croissance vise en premier lieu non pas à mieux se positionner au regard de la concurrence, mais plutôt à développer le milieu (pour répondre aux besoins importants de ce milieu).

L'analyse des rapports d'activités permet également de souligner la nature spécifique de *l'organisation administrative* de cette banque coopérative qui est fortement imprégnée du fonctionnement coopératif. À cet égard, les comités de gestion locaux ressortent comme étant une structure originale et centrale dans le modèle d'affaires de la Caisse dont la mixité de la

clientèle va en croissant. C'est d'ailleurs une des conclusions à laquelle les auteurs arrivaient dans une étude antérieure (Vézina et Rousselière, 2006) utilisant l'entrevue comme matériau principal.

Par rapport à cette étude antérieure, la méthode d'analyse de texte offre toutefois une autre perspective puisqu'elle permet de comprendre comment les pratiques et les discours forment *système* et comment certains textes sont un appui pour l'action individuelle en fournissant des *grammaires de justification*. La compréhension du fonctionnement de l'organisation suppose toutefois d'articuler ces modalités de l'action justifiée avec les autres formes d'action existantes en situation<sup>10</sup>, qu'on peut approcher par des entrevues auprès des acteurs concernés dans les locaux mêmes de l'organisation.

Le rapport d'activité, comme matériau de recherche, s'avère également riche en enseignement lorsque couplé à une méthodologie d'analyse adéquate et performante. Son analyse seule a en effet permis de mettre en évidence les spécificités identitaires de l'organisation. Les forces de cette étude portent en elle ses propres limites. En effet, l'identité d'une entité n'étant reconnaissable qu'en comparaison avec une autre, une étude exhaustive, selon le même design méthodologique, d'autres organisations similaires devrait, à l'avenir, permettre de contourner les limites de la présente étude. Il est pourrait être intéressant de préciser l'articulation entre les conventions affichées par l'organisation et le cadre institutionnel : ce n'est donc pas seulement la répartition des motivations qui est en cause mais la nature même des motivations qu'il est *possible* pour une organisation d'invoquer ou d'afficher. Ainsi si « la coopérative » apparaît comme un objet de compromis, on est conduit à s'intéresser au fait

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ainsi François Eymard-Duvernay et Emmanuelle Marchal (1994) articulent ces deux dimensions qu'ils nomment « rapports d'évaluation » (visant à conformer les actions à des règles générales) et « rapports d'intéressement » (débouchant sur la négociation d'accords en situation). Au plan méthodologique, cela suppose d'articuler une analyse de texte avec une analyse en situation (par observation participante).

qu'elle ne s'appuie pas nécessairement sur les mêmes grammaires de justification suivant les pays - ce qui est possible puisque les termes utilisés peuvent être *équivoques*.

S'inscrivant dans le secteur culturel, la coopérative tend bien à être enchâssée dans les relations sociales propres à ce secteur qui lui donne des objectifs et *un sens*. L'identité coopérative ne peut donc être définie en toute généralité : elle n'est qu'un « jeu de langage » au sens de Wittgenstein (1953). Il est nécessaire de la comprendre précisément en relation avec « les formes de vie » qui s'y réfèrent, une déclaration comme celle de l'ACI (Alliance Coopérative Internationale) ne fixant pas une fois pour toute l'identité coopérative mais étant un compromis *historiquement daté* (Chomel et Vienney, 1996). C'est ce qui « explique bien sûr pour partie que les débats sur les « vrais » principes coopératifs n'aient jamais cessé depuis les premières manifestations de leur reconnaissance mutuelle à l'échelle internationale » (Vienney, 1980, p. 173). On voit ainsi que cette forme est adaptable à de nouveaux secteurs. Mais en s'y adaptant elle opère de nouveaux compromis entre logiques d'action s'appuyant sur *des principes supérieurs communs* différents. On peut y voir un renouvellement d'une identité coopérative :

- entre *intérêt des membres, intérêt du milieu et intérêt général* : la coopérative s'affirme par sa participation au développement du milieu et non la simple activité au bénéfice de ses membres (au risque de l'égoïsme collectif). On pourrait y voir alors une nouvelle forme d'économie collective ou d'économie mixte, comme le montre les relations qu'elle entretient avec ses partenaires (organisations syndicales ; organisations publiques). La logique *civique*, qui se comprend selon Boltanski et Thévenot (1991) comme « un rassemblement pour une œuvre collective », s'exprime alors dans les objectifs de la coopérative. L'œuvre collective est comprise ici dans un sens *équivoque* dépassant les simples intérêts des artistes membres. Il y a cohérence entre ces valeurs et

syndicales du secteur : elle en tire une légitimité en tant qu'elle peut être vue comme représentative des intérêts du milieu culturel auprès de partenaires publics et privés.

- comme organisation orientée projet. Comme le montrent les entrevues, les différentes formes d'expérimentations de nouveaux produits, de relations non formalisées avec certains partenaires, d'encastrement de la coopérative dans les relations sociales du secteur lui donne une meilleure connaissance et partant une meilleure gestion des risques (Vézina et Rousselière, 2006). La grandeur de la cité par projets (Boltanski et Chiapello, 1999) s'exprime pleinement dans cette dimension. Repérée principalement dans la classe 3 de notre analyse, elle est un autre élément de la légitimité de la coopérative. En effet l'enchâssement de la coopérative dans le secteur culturel» consolide la confiance entre les parties prenantes. Le « capital social » ainsi produit rend possible une « écologie du projet » fondée sur une coopération en dehors des limites de l'organisation (Grabher, 2004 ; Starkey et al., 2000).

la forme organisationnelle de la coopérative adossée aux principales organisations

# **Bibliographie**

Bataille-Chedotel, F., Huntzinger, F., 2004. Faces of Governance of Production Cooperatives.

Annals of Public and Cooperative Economics 75(1), 89-111.

Benzécri, J-P., 1981. Pratique de l'analyse des données. Dunod, Paris.

Blaug, M., 1994. The Methodology of economics or How economists explain. Cambridge University Press, Cambridge.

Blaug, M., 2001. Where are we know on cultural economics?. Journal of Economic Surveys 15(2), 123-143.

Boltanski, L., Chiapello, E., 1999. Le nouvel esprit du capitalisme. Gallimard, Paris.

Boltanski, L., Thévenot, L., 1991. De la justification. Gallimard, Paris.

Boltanski, L., Thévenot, L., 2000. The Reality of Moral Expectations. Philosophical Explorations 3(3), 208-231.

Chomel, A., Vienney, C., 1996. Déclaration de l'ACI: La continuité au risque de l'irréalité. Annals of Public and Cooperative Economics 67(4), 655-664.

Demoustier, D., Rousselière, D., 2006. Social Economy as Social Science and Practice. In: Clary, J., Dolfsma, W., Figart, D. (Eds.), Ethics and the Market - Insights from Social Economics. Routledge, Advances in Social Economics Series, London, pp. 112-125.

Dapporto, E., 2000. Des pratiques économiques informelles des arts de la rue. Rapport Programme « Formes contemporaines de l'économie informelle : activités, échanges et réseaux de relations », Ministère des Affaires Sociales, Paris, Janvier.

De Luca, V., 2001. Justifier ses compétences : un réflexe de défense professionnelle des inspecteurs des enfants assistés à la fin du XIXè siècle. Sociologie du Travail 43(1), 111-129. Descombes, V., 1996. Les institutions du sens. Editions de Minuit, Paris.

DiMaggio, P., 1998. The New Institutionalisms: Avenue of Collaboration. Journal of Institutional and Theoretical Economics 154(4), 696-705.

DiMaggio, P., 2006. Nonprofit Organizations and the Intersectoral Division of Labor in the Arts. In: Powell, W., Steinberg, R. (Eds.) The Nonprofit Sector: A Research Handbook, 2nd edition. Yale University Press, New Haven.

Dodier, N., 2005. L'espace et le mouvement du sens critique. Annales 60(1), 7-31.

Dodier, N., Camus, A., 1998. Openness and specialisation: Dealing with patients in a hospital emergency service. Sociology of Health and Illness 20(4), 413-444.

Enjolras, B., 1993. Vers une théorie socio-économique de l'association. Revue internationale de l'économie sociale 71 (250), 93-107.

Eymard-Duvernay, F., Marchal, E., 1994. Les règles en action: entre une organisation et ses usagers. Revue française de sociologie 35(1), 5-36.

Grabher, G., 2004. Temporary Architectures of Learning: Knowledge Governance in Project Ecologies. Organization Studies 25(9), 1491-1514.

Hatchuel, A., Weil, B., Le Masson, P., 2005. Building innovation capabilities. In: Hage, J.T. (Ed.) Innovation, learning and macro-institutional change: Patterns of knowledge changes (forthcoming).

Jenny, J., 1999. Pour engager un débat avec Max Reinert à propos des fondements théoriques et des présupposés des logiciels d'analyse textuelle. Langage et Société 90, 73-85.

Lamont, M., Thévenot, L. (Eds.), 2000. Rethinking Comparative Cultural Sociology, Repertoires of Evaluation in France and the United States. Cambridge University Press, Cambridge.

Malo, M.-C, Vézina, M., 2004. Governance and Management of Collective User-Based Enterprises. Annals of Public and Cooperative Economics 75(1), 113-137.

Pailler, P., 1992. L'entreprise et ses valeurs, l'expérience des logiques d'action au Crédit Mutuel de Bretagne. Revue internationale de l'économie sociale 43 (3<sup>ème</sup> trimestre), 49-61.

Reinert, M., 2003. Le rôle de la répétition dans la représentation du sens et l'approche statistique par la méthode Alceste. Semiotica 147(1/4), 389-420.

Saint-Pierre, D., 2004. La Politique culturelle du Québec de 1992 et l'Advocacy Coalition Framework. Canadian Journal of Political Science 37(3), 561–580.

Salais, R., Storper, M., 1993. Les mondes de production. Editions de l'EHESS, Paris.

Spear, R., 2004. Governance in Democratic Member-Based Organisations. Annals of Public and Cooperative Economics 75(1), 33-59.

Starkey, K., Barnatt, C., Tempest, S., 2000. Beyond Networks and Hierarchies: Latent Organizations. Organization Science 11(3), 299-305.

Thévenot, L., 2001. Pragmatic regimes governing the engagement with the world. In: Knorr-Cetina, K., Schatzki, T., Savigny, E. von (Eds.), The Practice Turn in Contemporary Theory,

Routledge, London, pp. 56-73.

Vézina, M., Rousselière, D., 2006. Une coopérative financière au service du milieu. Organisations et Territoires 15(3).

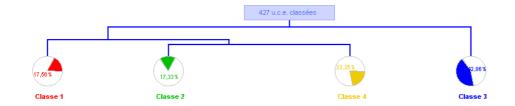
Vienney, C., 1980. Socioéconomie des organisations coopératives, Analyse comparée des coopératives fonctionnant dans des systèmes socioéconomiques différents. CIEM, Collection Tiers Secteur, Paris.

Voss, G., Giraud-Voss, Z., 2000. Exploring the Impact of Organizational Values and Strategic Orientation on Performance in the Nonprofit Theatre Industry. International Journal of Arts Management 3(1), 62-76.

Wissler, A., 1989. Les jugements dans l'octroi de crédit. In: Boltanski, L., Thévenot, L. (Eds.), Justesse et justice dans le travail. PUF, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, Paris, pp. 67-119.

Wittgenstein, L., 1953. Recherches philosophiques. Gallimard, NRF Bibliothèque de philosophie, Paris, 2001.

Figure 1 : Arbre hiérarchique et formes réduites caractéristiques des classes



CLASSE 1 : EFFICACITE ET CROISSANCE	CLASSE 2 : PROJET	CLASSE 4 : DEVELOPPEMENT DU MILIEU CULTUREL	CLASSE 3 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COOPERATIVE
Khi2         Formes réduites           48.06         million           41.95         dépasser           37.11         seulement           33.40         dollar           33.39         atteint           32.02         action           27.89         année           27.54         aspect           25.89         mai           23.74         affilier           23.02         rentable           22.83         attente           20.31         constater           18.87         croissance           18.48         mouvement	Khi2 Formes réduites  44.08 projet  38.59 prendre  36.54 économie  33.95 essentiel  21.44 fédératif  20.98 part  19.26 appuyer  19.26 forme  18.50 modèle  18.29 capacité  16.90 devenir  16.90 unique  15.62 lieu  14.54 solidarité  14.54 partenaire	Khi2 Formes réduites 49.25 milieu 47.84 besoin 41.72 culture 36.95 entreprise 36.03 artiste 32.13 coopératif 27.17 confiant 26.63 artisan 25.95 institution 20.24 meilleur 20.07 profiter 16.63 possible 16.57 financer 16.57 continuer 14.79 succès	Khi2 Formes réduites 48.21 conseil 48.21 administratif 45.88 comite 32.95 gestion 29.93 personnel 26.19 cours 22.75 service 17.56 qualité 15.06 employé 14.78 réunion 14.35 nouveau 13.65 marin 13.39 promotion 13.12 remercier 12.57 directeur

Source : Corpus personnel créé à partir des rapports d'activité de la Caisse de la Culture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Khi2=15 Khi2=9 anniversaire+ part+ Khi2=8 Khi2=6 creat+ion Khi2=4 rappel+er Khi2=14 \_ Khi2=37 econom+16 Khi2=7 caisse+ Khi2=18 modele+ sein+ Khi2=9 pres+ent Khi2=21 federati+f Khi2=17 unique+ devenir. Khi2=17 \_\_\_ Khi2=11 desjardins lieu+ Khi2=15 \_\_\_\_ Khi2=5 solidarite+ developpen Khi2=7 interet+ Khi2=11 Khi2=34 essenti+el Khi2=7 tenir. Khi2=9 Khi2=9 effort+ reconnaiss+ant prendre. Khi2=39 Khi2=18 capacite+ projet+ reussite+ Khi2=9 Khi2

Figure 2 : arbre hiérarchique des formes réduites de la classe 2

Source : Corpus personnel créé à partir des rapports d'activité de la Caisse de la Culture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

17 8

26

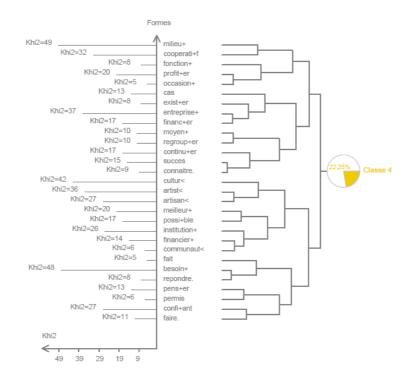
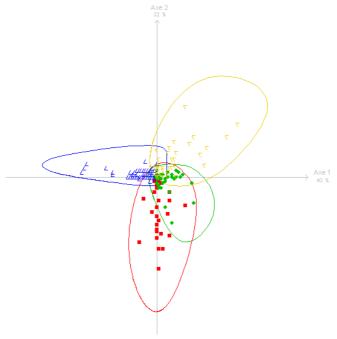


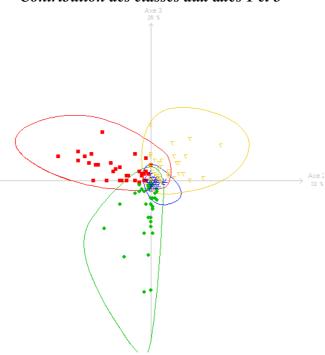
Figure 3: arbre hiérarchique des formes réduites de la classe 4

Source : Corpus personnel créé à partir des rapports d'activité de la Caisse de la Culture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Figure 4
Contribution des classes aux axes 1 et 2



# Contribution des classes aux axes 1 et 3



Lecture : classe 1 en rouge, classe 2 en vert, classe 3 en bleu, classe 4 en jaune, les points correspondent aux différentes formes réduites ; Source : Corpus personnel créé à partir des rapports d'activité de la Caisse de la Culture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

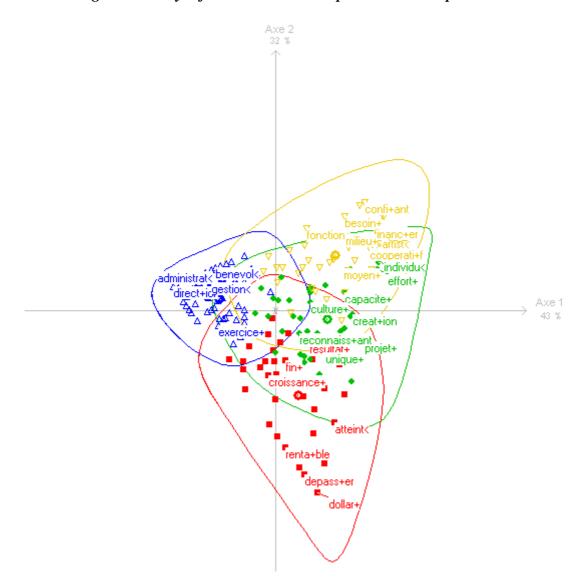


Figure 5: Analyse factorielle des correspondances multiples

Lecture : classe 1 en rouge, classe 2 en vert, classe 3 en bleu, classe 4 en jaune, les points correspondent aux différentes formes réduites ; Source : Corpus personnel créé à partir des rapports d'activité de la Caisse de la Culture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.